



## ZONE DE DISTRIBUTION : PAILLART

### Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates élevées et des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages concernant les pesticides. Un suivi renforcé est mis en place. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Une interdiction de consommer l'eau du robinet pour des usages alimentaires a été prononcée du 22 au 25 mai 2024 par précaution, du fait d'intempéries ayant provoqué une coulée de boue atteignant le captage de Paillart et occasionnant la production d'une eau turbide.

### Indicateur global de qualité

**D**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PAILLART. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 571 personnes sur 1 commune (PAILLART). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE PAILLART ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S E A O » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**C** Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **51,7 mg/L**  
Valeur maxi : **52,2 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**C** Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **0 %**  
Nombre de substances recherchées : **184**  
Valeur maxi : **0,334 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**  
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés**

#### FLUOR

**A** Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **0,188 mg/L**  
Valeur maxi : **0,217 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **2,8 microgramme/L**  
Valeur maxi : **2,8 microgramme/L**

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **31,9 °f**  
Valeur maxi : **32,2 °f**

### Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 16/10/2025

UDI 06000117

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.